

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du 28 mars 2019
Thème : Programmation scientifique et culturelle	
Proposition de délibération 2019-06	

Présents : 12	Votants : 17
---------------	--------------

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme COSSART, M. DAVID, M.FICHERE, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN ;

Présents sans voix délibérative : M. ACCARY, M.AUBOYNEAU, Mme DELARBRE (pour M. CHANET), M. GALIBERT, Mme HUSSON, Mme LEROI, M. MAUBLANC, Mme MOREL, M. PERNETTE (pour Mme ALEXANDRE-BAILLY), M. RAICHVARG, M. SALZI, M.VIDAL ;

Sont excusés : Mme ALEXANDRE-BAILLY, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CRETIN-MAITENAZ, Mme PELISSARD, M.PERNOT, Mme TORCK ;

Donnent pouvoir : Mme ALEXANDRE-BAILLY à Mme COSSART, M. BRUNIAUX à M. AMIENS, Mme CRETIN-MAITENAZ à M.DAVID, Mme PELISSARD à M. GAGNOUX, M. PERNOT à M. MOLIN ;

Le quorum fixé à 12 est atteint

9- Délégation ponctuelle au président du conseil d'administration de l'EPCC pour décider de la création d'une bourse de thèse.

Considérant l'intérêt de commémorer le bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur en 2022 et de préparer le programme des commémorations, les membres du conseil d'administration décident de surseoir à la décision de création d'une bourse de thèse.

Ils décident de donner au président une délégation ponctuelle lui permettant de voter ou non l'acceptation de la création d'une bourse de thèse pour un coût salarial estimé à 50 000€ étalés sur 3 ans. Le président devra s'entourer des compétences des vice-présidents et décider au plus tard début juin 2019.

DELIBERATION N° 2019-06 du 28 mars 2019

Cette nouvelle délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2019-06 du 28 mars 2019	Le Président	René MOLIN
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/ Notification le :	

